Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL13-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 11 décembre 2025, s'est réuni le 18 décembre 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h15) - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h04)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET (Départ 19h)
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUET - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA (arrivée 18h45)

Ont donné pouvoir :

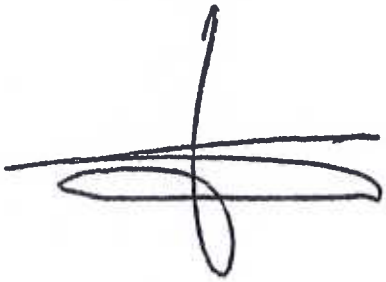
ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir Denis BERTHOLOM
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Julian EVENO jusqu'à 18h15
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR à partir de 18h15
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU à partir de 19h04
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SURZUR	: Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL13-DE

VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
VANNES : Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
: Maxime HUGE a donné pouvoir à François ARS

Absents :
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO



Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL13-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

FINANCES

AVENANT A LA CONVENTION DE REMBOURSEMENT - TRAVAUX EAU ET ASSAINISSEMENT ZAC CŒUR DE POULFANC

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Une convention de remboursement de travaux eau et assainissement datant de décembre 2021 fixait les modalités de transfert et de remboursement des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales pour le compte de la commune de Séné dans le cadre de la concession d'aménagement pour la zone d'aménagement concerté « Cœur de Poulfanc ».

Le remboursement des travaux d'eaux potable sur l'aménagement de la tranche 3 ne figure pas sur la convention initiale. Le montant porte sur un montant de 4 490, 00 € HT que la communauté d'agglomération doit rembourser à la commune de Séné.

Un projet d'avenant à la convention est joint en annexe.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de remboursement des travaux d'eau et d'assainissement relative à la ZAC de Poulfanc portant pour un montant de 4 490,00 € HT*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président,
David ROBO

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL13-DE

AVENANT N°1

CONVENTION DE REMBOURSEMENT TRAVAUX EAU ET ASSAINISSEMENT

Modalité de transfert et de remboursement des réseaux d'eau potable d'eaux usées et d'eau pluviales réalisés pour le compte de la commune de Séné dans le cadre de la concession d'aménagement pour la zone d'aménagement concerté « Cœur de Poulfanc »

Entre les soussignés :

- La commune de Séné, représenté par sa Maire, Madame Sylvie SCULO, et désignée dans la suite des présentes par « la commune », dûment autorisée par une délibération du conseil municipal du 26/02/2020

Et

- La communauté d'agglomération « Golfe du Morbihan Vannes Agglomération », désignée dans la suite des présentes par « GMVA », et représentée par son Président, Monsieur David ROBO, dûment autorisé par délibération du Conseil communautaire du 16/07/2020

Rappel de l'objet de la convention initiale

La convention initiale de décembre 2021 définit les modalités de remboursement, par GMVA des ouvrages d'eau potable et d'eaux usées par la commune dans le cadre des tranches 2 et 4 de la ZAC « Cœur de Poulfanc.

Article 1 Intégration de travaux tranche 3

La commune a réalisé des travaux eaux potable pour un montant de 4 490 € HT sur une tranche 3 non intégrée à la convention initiale. Dans un commun accord, il convient d'intégrer ces travaux dans le périmètre de la convention de remboursement.

Article 2 Modalités de remboursement

L'ensemble des justificatifs ayant été fourni par la commune, GMVA sera en mesure de rembourser la commune dès la signature et le visa du présent avenant.

Fait à Vannes, le

Pour Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

Le Président,
David ROBO

Pour la commune de Séné

La Maire
Sylvie SCULO